



**INSTITUT
POLYTECHNIQUE
DE PARIS**

DECISION PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE

Thierry COULHON, Président du directoire de l'Institut polytechnique de Paris,

Vu le décret n° 2024-818 du 15 juillet 2024 modifiant le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Thierry COULHON aux fonctions de président du directoire de l'Institut polytechnique de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2021 accréditant l'Institut polytechnique de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Paris du 21 juillet 2023 ;

Vu la note d'organisation de l'Institut polytechnique de Paris du 4 septembre 2023 ;

Vu la décision de Monsieur Thierry COULHON n° IP Paris2024/063/D/DPR/LK/PRD du 19 juillet 2024, portant nomination de Monsieur Cornelis Jacominus van der BEEK aux fonctions de Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris ;

Vu la décision de Monsieur Thierry COULHON n° IP Paris2024/064/D/DPR/LK/PRD du 19 juillet 2024, portant nomination de Monsieur Dominique ROSSIN aux fonctions de Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris ;

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Dominique ROSSIN, Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux étudiants de l'Institut polytechnique de Paris en formations de Masters, dont la liste suit :

- Admission ou rejet d'une candidature (document de jury)
- Attestation d'admission
- Certificat de scolarité
- Attestation de réussite totale ou partielle
- Relevés de notes

- Autorisation de césure
- PV relatif aux attributions de bourses
- Convention de stage
- Bordereau de diplomation
- Attestations d'assiduité
- Attestations diverses (langue enseignement, validation M, formation non-rémunérée...)
- Listes des inscrits pour utilisations diverses (transmission au service financier, enquêtes du MESR)

Article 2 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Monsieur Hani HAMZEH, directeur de la Graduate School de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux étudiants de l'Institut Polytechnique de Paris en formations de Masters, dont la liste suit :

- Admission ou rejet d'une candidature (document de jury)
- Attestation d'admission
- Autorisation de césure
- PV relatif aux attributions de bourses
- Attestations d'assiduité

Article 3 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Madame Nathalie BOURDIEU, directrice administrative de la Graduate School de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux étudiants de l'Institut polytechnique de Paris en formations de Masters, dont la liste suit :

- Certificat de scolarité
- Attestation de réussite totale ou partielle
- Relevés de notes
- Convention de stage
- Bordereau de diplomation
- Attestations diverses à l'exception des attestations d'assiduité (langue enseignement, validation M, formation non rémunérée...)
- Listes des inscrits pour utilisations diverses (transmission au service financier, enquêtes du MESR)

Article 4 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris et de la Directrice administrative de la Graduate School, délégation est donnée à Monsieur Hani HAMZEH, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux étudiants de l'Institut polytechnique de Paris en formations de Masters, dont la liste suit :

- Certificat de scolarité
- Attestation de réussite totale ou partielle
- Relevés de notes
- Convention de stage
- Bordereau de diplomation
- Attestations diverses à l'exception des attestations d'assiduité (langue enseignement, validation M, formation non rémunérée...)
- Listes des inscrits pour utilisations diverses (transmission au service financier, enquêtes du MESR)

Article 5 :

Délégation est donnée à Monsieur Dominique ROSSIN Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les conventions d'accueil d'élèves en formation.

Article 6 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Enseignement de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Madame Nathalie BOURDIEU, Directrice administrative de la Graduate School de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les conventions d'accueil d'élèves en formation.

Article 7 :

Délégation est donnée à Monsieur Cornelis Jacominus van der BEEK, Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux doctorants de l'Institut polytechnique de Paris inscrits dans l'École Doctorale IP Paris de l'Institut polytechnique de Paris (N° 626) ou l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Autorisation d'inscription
- Certificat de scolarité en français et en anglais
- Attestations de paiement
- Désignation des rapporteurs de thèse
- Proposition de jury de thèse
- Autorisation de soutenance de thèse
- Demande de dérogation au caractère public de la soutenance (huit-clos) et avis de confidentialité
- Certificat de réussite en français et en anglais
- Autorisation de césure
- Convention de cotutelle internationale

- Décision d'abandon de thèse ou autre décision, faisant suite à une procédure de résolution de conflit
- Autorisation et formulaire de transfert d'établissement
- PV et lettres d'admission relatifs aux attributions de bourses doctorales et de contrats doctoraux
- Convention de stage
- Bordereau de diplomation
- Formulaire d'autorisation à diriger un doctorant sans HDR (après accord du Conseil Académique)
- Listes des inscrits pour utilisations diverses (transmission au service financier, enquêtes du MESR)

Article 8 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Madame Adriana TAPUS, Directrice de l'école doctorale de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux doctorants inscrits dans l'École Doctorale IP Paris de l'Institut polytechnique de Paris (N° 626), dont la liste suit :

- Demande de dérogation au caractère public de la soutenance (huit-clos) et avis de confidentialité
- Autorisation de césure
- Décision d'abandon de thèse ou autre décision, faisant suite à une procédure de résolution de conflit
- Autorisation et formulaire de transfert d'établissement
- PV et lettres d'admission relatifs aux attributions de bourses doctorales et de contrats doctoraux

Article 9 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Monsieur François ROUEFF, Directeur adjoint de l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD, représentant l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD auprès de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux doctorants inscrits dans l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Demande de dérogation au caractère public de la soutenance (huit-clos) et avis de confidentialité
- Autorisation de césure
- Décision d'abandon de thèse ou autre décision, faisant suite à une procédure de résolution de conflit
- Autorisation et formulaire de transfert d'établissement
- PV et lettres d'admission relatifs aux attributions de bourses doctorales et de contrats doctoraux

Article 10 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Madame Nathalie BOURDIEU aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux doctorants de l'Institut polytechnique de Paris inscrits dans l'École Doctorale IP Paris de l'Institut polytechnique de Paris (N° 626) ou l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Autorisation d'inscription
- Certificat de scolarité en français et en anglais
- Attestations de paiement
- Désignation des rapporteurs de thèse
- Proposition de jury de thèse
- Autorisation de soutenance de thèse
- Certificat de réussite en français et en anglais
- Convention de stage
- Bordereau de diplomation
- Listes des inscrits pour utilisations diverses (transmission au service financier, enquêtes du MESR)

Article 11 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris et en cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement de la Directrice administrative de la Graduate School, délégation est donnée à Madame Adriana TAPUS, Directrice de l'école doctorale de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions concernant l'école doctorale de l'Institut polytechnique de Paris, dont la liste suit :

- Conventions de stage

Article 12 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris et en cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement de la Directrice administrative de la Graduate School, délégation est donnée à Monsieur François ROUEFF, aux fins de signer les actes et décisions concernant l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD, dont la liste suit :

- Conventions de stage

Article 13 :

Délégation est donnée à Monsieur Cornelis Jacominus van der BEEK, Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux HDR (habilitations à diriger des recherches) de l'Institut polytechnique de Paris concernant l'École Doctorale IP Paris de l'Institut polytechnique de Paris (N° 626) et l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Autorisation d'inscription

- Désignation des rapporteurs
- Proposition de jury
- Autorisation de soutenance
- Attestation de réussite
- Autorisation de dérogation HDR
- Autorisation de dérogation permanente

Article 14 :

En cas de vacance du poste, d'absence ou d'empêchement du Président par intérim du Comité Recherche de l'Institut polytechnique de Paris, délégation est donnée à Madame Nathalie BOURDIEU, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux HDR de l'Institut polytechnique de Paris concernant l'École Doctorale IP Paris de l'Institut polytechnique de Paris (N° 626) et l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Attestation de réussite

Article 15 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut polytechnique de Paris à l'exception du spécimen de signature annexé à la présente décision.

Fait à Palaiseau, *en un exemplaire original*.

Thierry COULHON